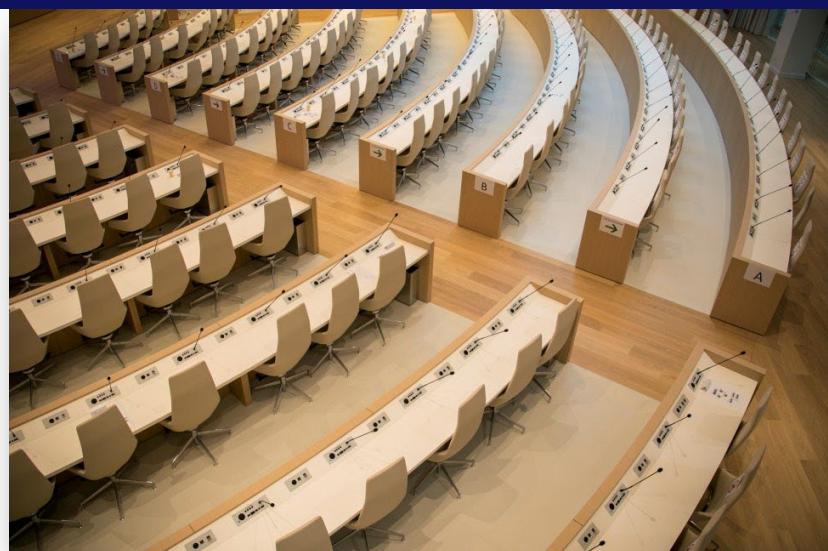


Séance plénière du 26 septembre 2024

VOEUX



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.ildefrance.fr

Vœu du Rassemblement national Île-de-France : Mobilisation régionale pour la petite enfance en Île-de-France

La baisse des naissances en France est un sujet préoccupant qui appelle à une réflexion profonde sur les facteurs contribuant à ce phénomène. Un aspect central de cette problématique réside dans la difficulté croissante pour les parents à trouver des solutions de garde adaptées pour leurs jeunes enfants. Les récents rapports et études montrent une diminution inquiétante des solutions d'accueil disponibles, tels que les micro-crèches et les crèches. Parallèlement, les dispositifs de soutien tels que le congé parental sont en voie de suppression ou de restriction, créant une équation impossible pour de nombreuses familles.

Les chiffres sont parlants. Selon les données issues de l'Observatoire de la Petite Enfance, il manque aujourd'hui près de 500 000 places en crèche en France¹. Cela se traduit par une capacité d'accueil couvrant à peine 18% des besoins des familles, un chiffre alarmant qui souligne le fossé entre l'offre et la demande². De plus, les coupes budgétaires ont un impact direct sur la qualité et l'accessibilité des services de garde. La réduction du congé parental, qui offre pourtant un soutien crucial aux parents, complique davantage la situation. Les familles sont de plus en plus souvent contraintes de renoncer à une activité professionnelle ou à réduire leur temps de travail, affectant ainsi leur équilibre financier et leur qualité de vie.

Les parents sont confrontés à un véritable casse-tête lorsqu'il s'agit de trouver un mode de garde pour les enfants âgés de 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école. Cette recherche constitue une source majeure d'angoisse et d'inquiétude, et sans doute l'une des causes profondes de la baisse des naissances observée depuis plusieurs années. En effet, cette situation s'est aggravée de manière constante, accentuant le sentiment d'insécurité des futurs parents face à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

La situation est d'autant plus critique en Île-de-France, où la densité de la population et le coût de la vie rendent l'accès aux modes de garde encore plus difficile. Les chiffres montrent que 60% des parents estiment que les coûts des modes de garde sont trop élevés, ce qui

¹ Observatoire de la Petite Enfance, Rapport annuel 2023.

² Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), « Bilan des modes d'accueil du jeune enfant », 2023.

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

constitue un frein supplémentaire à la décision d'avoir des enfants ou d'agrandir leur famille.³

Par ailleurs, les disparités régionales accentuent les inégalités d'accès aux solutions de garde, et l'Île-de-France n'est pas épargnée. Les parents se retrouvent souvent sans solution adéquate, les obligeant parfois à opter pour des solutions de garde coûteuses ou non adaptées à leurs besoins. C'est une situation qui non seulement affecte le bien-être des familles, mais qui a également des répercussions économiques et sociales à plus grande échelle.

Selon le rapport de l'Igas relatif à la qualité de l'accueil dans les crèches⁴, la région Île-de-France concentre 41 % des postes vacants de professionnelles de la petite enfance au niveau national, soit 3 639 équivalents temps plein (ETP) pour les accompagnants, et 32 % des postes de direction (527 ETP). Au niveau infrarégional, les disparités sont encore plus prononcées, notamment dans les départements de Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, et Val-de-Marne, avec des taux de vacance entre 34 et 37 ETP manquants pour 1 000 places agréées. Concernant les places en crèche, 75 % des 9 500 places fermées au niveau national sont recensées dans notre région, avec Paris représentant à elle seule 40 % de ces fermetures (3 680 places).

Face à ces constats, il est impératif de mettre en place des mesures d'urgence. Celles-ci ne nécessitent pas nécessairement des investissements démesurés ou des dispositifs complexes. Il s'agit avant tout de repenser les modes de financement et de gestion des structures d'accueil pour les jeunes enfants. Le Conseil régional d'Île-de-France a ici un rôle crucial à jouer. Par une politique proactive de soutien et de financement des solutions de garde, en particulier les micro-crèches et les crèches, la Région peut contribuer de manière significative à inverser cette tendance. En investissant dans des structures d'accueil accessibles et adaptées aux besoins des familles franciliennes, il est possible d'encourager un regain de la natalité, tout en offrant aux parents la sérénité nécessaire pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les études montrent qu'un investissement dans les modes de garde peut générer des retombées économiques positives à long terme, par le biais de la création d'emplois et du soutien à la participation des parents, notamment des mères, au marché du travail⁵. En

³ Fédération Française des Entreprises de Crèches, « Enquête sur les coûts des modes de garde », 2024.

⁴ Inspection générale des affaires sociales, « Rapport relatif à la qualité de l'accueil et à la prévention de la maltraitance dans les crèches », 2023.

⁵ Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « L'impact des modes de garde sur l'économie », 2022.

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

agissant dès maintenant, le Conseil régional d'Île-de-France a la possibilité d'apporter une réponse efficace et durable aux défis des naissances et de la parentalité. Cette prise de conscience doit s'opérer dès maintenant. Ces enjeux sont directement liés aux modes de garde disponibles. Une action volontariste du Conseil régional en matière de financement et de développement des solutions de garde pour les enfants en bas âge s'impose comme une nécessité pour répondre aux attentes des familles et soutenir la vitalité démographique de notre région.

La Région Île-de-France dispose de leviers d'action importants pour contribuer à l'amélioration des modes de garde et soutenir la natalité. En tant qu'entité territoriale, elle peut initier et encourager des mesures concrètes pour répondre aux besoins des familles et créer un environnement favorable à la parentalité. La Région a le devoir d'entretenir une politique de la petite enfance éthique et saine, centrée sur les besoins fondamentaux des enfants et l'épanouissement des parents. Voici plusieurs pistes d'actions que le Conseil régional peut entreprendre pour s'engager activement dans ce domaine tout en évitant de contribuer à un système dysfonctionnel comme l'ont malheureusement révélé plusieurs journalistes ou personnalités politiques ces dernières semaines.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que la Région Île-de-France organise au premier trimestre 2025 des Assises régionales de la parentalité et de la petite enfance et engage à cet effet un groupe de travail intégré aux commissions Santé et Famille, action sociale et handicap sur la base des propositions suivantes :

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

1. Soutien financier aux micro-crèches et crèches

L'un des axes d'intervention de la Région doit consister à renforcer le soutien financier aux structures d'accueil de la petite enfance, en particulier les micro-crèches et les crèches. Cependant, ce soutien doit être conditionné à des critères stricts de qualité et de respect de l'éthique :

- *Subventions avec critères de qualité* : Mettre en place un programme de subventions conditionné au respect de normes éthiques et qualitatives. Les structures bénéficiant de ces aides doivent prouver leur engagement en faveur d'un accueil de qualité, incluant un nombre suffisant de personnel qualifié, des conditions d'accueil respectueuses du bien-être des enfants, et des pratiques transparentes de gestion. Toute subvention doit être refusée aux structures qui opèrent avec une logique purement commerciale ou qui présentent des dysfonctionnements avérés.
- *Audits réguliers et indépendants* : Instituer des audits réguliers et indépendants des micro-crèches et crèches bénéficiaires de financements régionaux. Ces audits viseraient à évaluer le respect des engagements éthiques et la qualité des services proposés, afin de prévenir tout risque de maltraitance ou de dysfonctionnements graves.

2. Crédit d'un réseau régional de micro-crèches avec charte éthique

La Région pourrait encourager la création d'un réseau régional de crèches fondé sur une charte éthique stricte. Cette charte établirait des standards de qualité, de respect des droits des enfants, et de bien-être du personnel en vue d'obtenir un *label régional de la petite enfance* :

- *Charte éthique et label régional de la petite enfance (se rapporter à la charte présentée en annexe)* : Développer une charte éthique régionale que les crèches et établissements de la petite enfance doivent respecter pour faire partie du réseau et bénéficier de l'aide régionale. Cette charte porteraient notamment sur des aspects tels que la transparence financière, les ratios d'encadrement, le respect du rythme et des besoins des enfants, et l'accueil. Les structures respectant ces critères pourraient recevoir un *label régional de la petite enfance*, garantissant ainsi aux parents un accueil de qualité.
- *Formation à l'éthique professionnelle* : Inclure dans le programme de formation continue pour les professionnels de la petite enfance un volet sur l'éthique professionnelle et la

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

prévention de la maltraitance. Ce module de formation aiderait à sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques et aux normes éthiques indispensables dans le secteur.

3. Développement de solutions innovantes de garde centrées sur l'enfant

La Région Île-de-France doit privilégier des solutions de garde innovantes qui placent les besoins fondamentaux des enfants au cœur de leur approche, tout en offrant une flexibilité adaptée aux parents :

- *Modèles alternatifs à l'esprit « business »* : Soutenir des modèles alternatifs de garde qui s'éloignent de l'esprit "business" de certaines micro-crèches. Par exemple, encourager les crèches parentales ou les structures coopératives où les parents sont impliqués dans la gestion et le fonctionnement de la structure, garantissant ainsi un accueil centré sur le bien-être des enfants.
- *Espaces de garde respectueux et éducatifs* : Promouvoir le développement d'espaces de garde qui proposent un environnement respectueux et stimulant pour les enfants. Il s'agit d'offrir des activités éducatives, culturelles et ludiques adaptées à chaque tranche d'âge, permettant ainsi aux enfants de s'épanouir pleinement.

4. Renforcement de la formation et valorisation des professionnels de la petite enfance

La valorisation des métiers de la petite enfance est essentielle pour garantir un accueil de qualité. La Région peut jouer un rôle majeur dans la formation et la valorisation des professionnels, ce qui aura un impact direct sur la qualité de l'accueil :

- *Renforcer l'offre de formation pour l'ensemble des métiers de la petite enfance* : Poursuivre les dispositifs existants et intensifier l'accès aux formations initiales et continues. Cela inclut également une augmentation des bourses d'études pour encourager les vocations, des partenariats avec des établissements spécialisés ou encore la mise en place d'une plateforme en ligne de ressources pédagogiques.
- *Formation à l'écoute et au respect de l'enfant* : Inclure des modules de formation spécifiques sur l'écoute, le respect du rythme et des besoins des enfants, et les méthodes pédagogiques ayant fait leur preuve. Cela aidera à développer une approche centrée sur l'enfant et son bien-être.

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

- *Conditions de travail respectueuses* : En conditionnant les aides régionales à des engagements clairs en matière de conditions de travail et de rémunération, la Région peut encourager les structures à offrir des environnements de travail respectueux et épanouissants pour le personnel. Cela contribuera à attirer et à retenir des professionnels qualifiés et motivés.

5. Partenariat avec l'État et les autres acteurs du secteur pour une politique efficace

La Région doit travailler en étroite collaboration avec l'État, les autres collectivités locales et les acteurs privés pour instaurer une politique de la petite enfance axée sur la qualité et l'éthique :

- *Création d'un Observatoire régional de la petite enfance* : Mettre en place un Observatoire régional de la petite enfance pour surveiller, évaluer et promouvoir les bonnes pratiques dans les structures d'accueil. Cet observatoire pourrait également servir de plateforme de dialogue entre les parents, les professionnels, et les autorités locales.

- *Sensibilisation et transparence* : Mener des campagnes de sensibilisation auprès des parents sur les critères à prendre en compte pour choisir un mode de garde, et instaurer des outils de transparence permettant aux parents d'accéder à des informations fiables sur les structures d'accueil.

La Région Île-de-France a donc la responsabilité de développer une politique de la petite enfance qui soit à la fois ambitieuse, éthique et centrée sur le bien-être des enfants. Les actions proposées, allant du soutien financier aux micro-crèches et crèches à la formation des professionnels, doivent s'accompagner d'une vigilance accrue face aux dérives potentielles du secteur. En mettant en place des mécanismes de contrôle et en valorisant les structures et pratiques respectueuses de l'enfant, la Région peut garantir un accueil de qualité, répondant aux besoins des familles et contribuant ainsi à un environnement propice à la parentalité. La Région, par une action concertée avec l'État et les autres acteurs du secteur, a la capacité d'impulser une dynamique qui place l'enfant et l'épanouissement des parents au centre des préoccupations, pour le bien-être des familles Franciliennes.

ANNEXE : Charte régionale éthique de la petite enfance

Cette charte vise à établir des standards éthiques pour les crèches et établissements de la petite enfance souhaitant rejoindre le réseau régional et bénéficier de l'aide régionale, garantissant ainsi une qualité de service irréprochable. La Région Île-de-France s'engage en effet à promouvoir les établissements disposant d'un accueil de qualité pour la petite enfance, en assurant un environnement sûr, bienveillant et stimulant pour les enfants, tout en répondant aux besoins des parents. Elle vise également à instaurer un climat de confiance entre les parents, les professionnels et les structures, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Transparence financière

- Les établissements doivent adopter une politique de transparence financière en présentant clairement leurs coûts de fonctionnement, l'utilisation des subventions régionales, et les frais facturés aux parents.
- Un rapport financier annuel sera exigé, détaillant l'allocation des ressources, notamment celles issues des aides publiques, afin d'assurer leur utilisation éthique et en adéquation avec les objectifs de la charte.

Encadrement et ratio enfants/personnel

- Les établissements devront respecter un ratio minimum d'encadrement de 1 adulte pour 3 nourrissons et 1 adulte pour 5 enfants aptes à marcher.
- Les professionnels doivent être qualifiés et formés en continu sur les meilleures pratiques en matière de petite enfance, y compris les soins de santé, la sécurité, et le développement psychosocial des enfants.

Respect du rythme et des besoins des enfants

- Les établissements s'engagent à respecter le rythme individuel de chaque enfant, en adaptant les activités et les temps de repos en fonction de leurs besoins spécifiques.
- L'accueil doit favoriser un environnement serein et sécurisé, stimulant l'éveil et le développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant.

Formation continue des professionnels

- Les structures doivent garantir que leur personnel bénéficie de formations continues sur les pratiques éducatives, la sécurité, et la psychologie de l'enfant, afin d'assurer un accueil de qualité et le bien-être des enfants.

Conseil régional

Groupe Rassemblement national - IDF

- Un programme de développement professionnel sera mis en place, en partenariat avec des organismes de formation reconnus, pour garantir le maintien d'un haut niveau de compétence des équipes.

Engagement éthique et bienveillance

- Les établissements s'engagent à adopter une démarche éthique dans toutes leurs pratiques, privilégiant le bien-être des enfants et le respect des familles.
- Toute forme de maltraitance, de négligence ou de discrimination est strictement interdite, et des mécanismes de signalement et de traitement des incidents seront immédiatement mis en place.

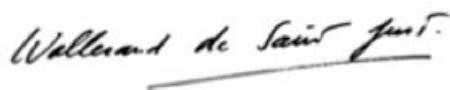
Accueil et partenariat avec les parents

- Les parents sont encouragés à participer activement à la vie de la crèche. Des réunions régulières et des échanges quotidiens permettront un suivi personnalisé de chaque enfant.
- La structure doit offrir un environnement accueillant et ouvert, où les parents sont informés des activités et du développement de leur enfant, et où leurs attentes et suggestions sont prises en compte.

Label régional de la petite enfance

- Les établissements respectant ces critères recevront un *label régional de la petite enfance*, garantissant aux parents un accueil de qualité et un engagement éthique.
- Ce label sera soumis à des contrôles réguliers pour s'assurer du maintien des standards de la charte ; plus largement, un suivi sera effectué par les services de la Région Île-de-France et des rapports de suivi seront présentés aux élus régionaux à l'occasion des commissions Santé et Famille, action sociale et handicap.

Enfin, s'il est constaté un quelconque conflit d'intérêts (conformément à la définition donnée par l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) entre le personnel de direction d'un établissement concerné et un acteur extérieur, cela entraînera *de facto* le retrait du soutien régional, tant financier que du label.



Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

CONSEIL RÉGIONAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

VŒU DU PÔLE ÉCOLOGISTE

La rue n'est pas une option !

2 043¹ : c'est le nombre d'enfants sans solution d'hébergement après sollicitation du 115 pour la rentrée de septembre 2024.

Parmi eux, 467 avaient moins de 3 ans. Ce chiffre est malheureusement en hausse, +120 % en seulement 4 ans. La politique ultra-libérale de la droite depuis une dizaine d'années porte malheureusement ses fruits : le système de santé est à bout de souffle, les places d'hébergement se font rares, les associations manquent de moyens pour répondre à la demande, les familles et les personnes en situation d'extrême précarité sont de plus en plus nombreuses et se retrouvent à la rue plus rapidement et pour plus longtemps.

Parlons également des femmes SDF, leur nombre a explosé ces dernières années. Elles représentent 12 % des personnes à la rue en 2023 contre 2 % dix ans auparavant. Au-delà de la précarité, elles doivent faire face aux violences physiques et sexuelles, 90 % ont été victimes de divers types de violence. Cette situation particulière implique des prises en charge spécifique, non-mixte, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des lieux d'accueil.

La crise sanitaire est venue aggraver cette situation, précarisant davantage les plus vulnérables, la crise du logement et la paralysie de tout un secteur vient s'ajouter et le secteur hôtelier n'apporte plus de réponse. Tous les ingrédients sont alors réunis pour une crise majeure et durable de la prise en charge des plus vulnérables.

Si l'État est le premier responsable, il revient néanmoins à chaque collectivité détentrice de la compétence logement de se mobiliser. Ce serait pour notre Région, la plus impactée de France, mais aussi la plus riche, un devoir et une preuve de courage politique de mettre les moyens nécessaires pour garantir des infrastructures d'accueil dignes sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Que dire à un enfant à la rue ? Que c'est la faute de l'État ? Comment dire à une famille à la rue que par épisode de grand froid ou de canicule, nous ne pouvons, pardon, nous ne voulons pas les loger ? Parce que oui, les solutions existent et sont possibles à mettre en œuvre. Pour les places d'hébergement en faveur des réfugié·es ukrainien·nes en 2022, les moyens ont été trouvés, et c'est tant mieux ; plus tôt en 2020, lors de la crise sanitaire, pour mettre à l'abri les personnes sans-abris, les moyens ont été trouvés. Poussés par une réelle volonté politique, les pouvoirs publics, en l'occurrence l'État, savent faire. Les municipalités participent aussi à cet effort, avec des spécificités d'hébergement pour chaque public : la Ville de Paris, Rosny-sous-Bois, ou encore Ris-Orangis, Cergy et Ivry-sur-Seine, pour n'en citer que quelques-uns². La région doit aussi prendre sa part, à hauteur de ses moyens et de ses capacités d'action.

¹ Crise du logement, le nombre d'enfants dormant dans la rue en hausse de 120 % depuis 2020, La Croix : <https://www.la-croix.com/france/crise-du-logement-le-nombre-d-enfants-dormant-dans-la-rue-en-hausse-de-120-depuis-2020-20240828>

² L'hébergement des personnes à la rue en Île-de-France : https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2338/etude_hebergt_urgence_volet_2.pdf

En Île-de-France, nous avons de près de 416 000³ logements vacants, et 4,4 millions de m² de bureaux vides⁴ à la mi-2022, autant de surface pouvant être réquisitionnée et utilisée pour éviter la rue à de nombreuses personnes. En novembre 2023, la Présidente de Région s'est engagée auprès du Préfet de région pour transformer les cinq lycées parisiens inoccupés en lieux temporaires d'hébergement d'urgence. Si deux d'entre eux ont déjà accueilli des personnes en situation de rue - les lycées Charles de Gaulle dans le 20^e et Suzanne Valadon dans le 18^e - il n'en est pas moins que les ouvertures des trois autres lycées se font toujours attendre (Georges-Brassens et Armand-Carrel dans le 19^e et le site de Charenton du lycée Théophile-Gautier dans le 12^e). Leur réquisition lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ou pour d'autres demandes étant finies, l'urgence sociale impose d'agir rapidement avant le début de l'hiver.

Les pensions de famille sont une autre solution, permettant d'éviter les hôtels sociaux, souvent insalubres, ne permettant pas de cuisiner. La région pourrait aussi soutenir davantage des structures telles que l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) qui accompagne les familles dans leur parcours résidentiel et social. Autant de possibilités qui permettraient d'avoir des solutions pérennes pour garantir aux personnes en difficulté vivant dans ces structures d'accueil, et notamment aux enfants, de bénéficier d'une stabilité pour sortir de cette situation de précarité extrême.

La rue et la précarité ne font pas partie des promesses de la République, l'égalité et la solidarité oui. Les études successives le démontrent, le sentiment d'abandon, la précarité et le manque de cohésion mènent à une hausse de la délinquance et de la récidive. Il ne s'agit pas d'un déterminisme social, mais bien d'un recours des plus démunis à des comportements délinquants pour pallier une situation de privation⁵. Les solutions sont donc là : la réduction des inégalités d'abord, la prévention et l'accompagnement lors de la réinsertion, ensuite, participent à la réduction des comportements délinquants.

C'est en ce sens que nous soutenons la lutte des agents de la Protection judiciaire de la jeunesse et condamnons le plan social du ministère de la Justice. Ce plan social prévoit de laisser 500 agents, dans toute la France, sur le carreau. Rien qu'en Île-de-France, ce sont près de 1 500 enfants et adolescents qui n'auront plus de suivi et seront livrés à eux-mêmes. Le gouvernement de droite sacrifie, une fois de plus, l'éducatif et les plus vulnérables au nom de l'austérité budgétaire.

Par ce vœu, nous appelons la majorité régionale à faire les meilleurs choix pour tous les Francilien·nes. Nous souhaitons que la région développe davantage son volet social en débloquant les financements nécessaires et en utilisant tous les moyens à sa disposition pour permettre que chaque habitante et habitant sur le territoire puisse bénéficier d'une égalité de traitement, d'un accompagnement dès le plus jeune âge et d'un accès à un logement. Nous appelons Valérie Pécresse à enjoindre l'État à mettre en œuvre la loi de réquisition pour que la région dispose d'une plus grande possibilité d'action.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

³ Chiffre de l'INSEE, janvier 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7749481>

⁴ En Île-de-France, le volume de bureaux vacants a explosé depuis la pandémie, BFM TV :

https://www.bfmtv.com/immobilier/bureau-commerce/en-ile-de-france-le-volume-de-bureaux-vacants-a-explose-depuis-la-pandemie_AD-202211170422.html

⁵ La population détenue : les catégories sociales défavorisées de loin les plus touchées : <https://shs.cairn.info/revue-specificites-2014-1-page-202?lang=fr>